



# NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ÉLÈVES

## Rentrée 2024-2025

### Horaire d'ouverture de l'établissement

---

L'entrée des élèves du secondaire se fait par le SAS ou par le portillon. Nous vous rappelons que les élèves doivent être devant la classe quelques minutes avant le début du cours.

MATIN		APRÈS-MIDI	
7h15 – 7h55	Entrée des élèves/SAS	13h20	Entrée des élèves externes / SAS
<b>Matin 1 (M1) 8h00 – 8h55</b>	Fermeture du SAS à 8h00	<b>Soir 1 (S1) 13h30 – 14h25</b>	Fermeture du SAS à 13h30
<b>Matin 2 (M2) 9h00 – 9h55</b>	Portillon de 8h55 à 9h05	<b>Soir 2 (S2) 14h30 – 15h25</b>	Ouverture du SAS de 14h25 à 14h35
<b>Récréation 9h55 – 10h15</b>	Portillon de 9h55 à 10h20	<b>Récréation 15h25 – 15h40</b>	Ouverture du SAS de 15h20 à 15h45
<b>Matin 3 (M3) 10h20 – 11h15</b>	Ouverture du SAS de 11h15 à 11h25	<b>Soir 3 (S3) 15h45 – 16h40</b>	Ouverture du SAS de 16h40 à 16h45
<b>Matin 4 (M4) 11h20 – 12h15</b>	Sortie des externes de 12h15 à 12h35 / SAS	<b>Soir 4 (S4) 16h45 – 17h40</b>	Sortie des élèves de 17h40 à 17h50 par le portillon
		<b>Soir 5 (S5) 17h45 – 18h40</b>	Sortie des élèves de 18h40 à 18h50 par le portillon

Tout élève retardataire doit comprendre que son retard gêne la classe. L'assiduité et la ponctualité sont deux règles fondamentales qui doivent être strictement respectées. La présence en cours est obligatoire et prioritaire sur toute autre activité extrascolaire et pour tous les cours de la journée.

Aucun élève ne peut quitter l'établissement sans autorisation préalable du chef d'établissement ou de son représentant.

Nous vous rappelons que les élèves qui attendent au portail à l'extérieur de l'établissement (élève en retard ou ayant terminé ses cours) sont sous la responsabilité des parents. **Néanmoins et par mesure de sécurité, nous recommandons aux élèves de ne pas stationner à l'extérieur de l'établissement.**

### Carnet de correspondance

---

Les élèves doivent impérativement être en possession de leur carnet de correspondance **pour entrer et sortir de l'établissement**. Ce carnet de correspondance doit être présenté à TOUT adulte de la communauté éducative qui le leur demandera.

Il est donc nécessaire et impératif de signer toute information notée sur le carnet.

1 <sup>er</sup> oubli	2 <sup>ème</sup> oubli	3 <sup>ème</sup> oubli
Message Pronote	Message Pronote	Retenue : 1H

Toute perte de carnet de correspondance pourra faire l'objet d'une punition ; nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir dans les plus brefs délais. Le remplacement du Carnet de correspondance sera aux frais des parents (règlement au service comptabilité : 100 ghs.)

## Retards

---

Les retards doivent rester **exceptionnels** et indépendants de la volonté de l'élève (intempéries, embouteillage).

**Tout élève en retard le matin (à partir de 8h10) ou après la pause déjeuner (après 13h35) ne sera pas autorisé à rejoindre sa classe et sera dirigé vers la salle d'étude, quel que soit le motif de son retard. Ceci dans le but de ne pas déranger l'enseignement en cours. L'élève devra rattraper ses cours lui-même.**

**En cas de retard (moins de 10 minutes le matin et 5 minutes après la pause déjeuner et les interours) :**

- L'élève se présente, muni de son carnet de correspondance, à la vie scolaire,
- Puis l'élève présente à son professeur son carnet visé par la vie scolaire,
- L'élève rapporte son billet vu et signé par ses parents dès le lendemain à la vie scolaire.

Nous vous rappelons que dans l'intérêt des élèves et de leur scolarité, la vie scolaire ne tolère pas les retards répétés. Les élèves seront mis en retenue dès que les 3 retards sont atteints. Pour votre information : le décompte des retards est remis à zéro en fin de trimestre.

**Rappel de la procédure en cas de retard :**

1 <sup>er</sup> oubli	2 <sup>ème</sup> oubli	3 <sup>ème</sup> oubli
Billet à signer dans le carnet de correspondance/ message Pronote / Email aux parents	Billet à signer dans le carnet de correspondance/ Pronote / Email aux parents	Billet à signer dans le carnet de correspondance/ Pronote / email aux parents / <b>1h de retenue</b>

## Absences

---

En cas d'absence d'un élève, la famille veillera à en avvertir le bureau de la Vie Scolaire le plus tôt possible par écrit (email : [viescolaire@lfaccra.com](mailto:viescolaire@lfaccra.com)) et en particulier avant l'absence si elle est prévisible. La famille répondra aux avis d'absence envoyés par l'établissement.

Dès son retour, l'élève devra impérativement présenter au bureau de la Vie Scolaire le billet d'absence prévu à cet effet dans le carnet de correspondance, **signé par ses parents**.

**Ce billet, visé par un personnel de la vie scolaire, est obligatoire pour être admis en cours.**

L'assiduité aux cours est une obligation et une condition de la réussite scolaire qui ne peut être levée ni par l'élève majeur ni par ses parents.

**En conséquence, toute absence doit être motivée et justifiée, le motif étant laissé à l'appréciation de l'équipe d'encadrement Vie Scolaire.**

**En cas d'absence prévue :** Exemple : journée citoyenne, **les parents envoient par courriel le justificatif d'absence à la Vie Scolaire.**

En cas d'absence non prévue : Exemple : maladie

- La famille avise la Vie Scolaire le jour même de l'absence par email : [viescolaire@lfaccra.com](mailto:viescolaire@lfaccra.com).  
Le jour de son retour dans l'établissement, l'élève doit fournir à la Vie Scolaire le justificatif produit par le biais du carnet de correspondance.

## Rappel de la procédure en cas d'absence:

<b>A chaque absence</b>	Les parents préviennent par email la vie scolaire quand c'est possible/ un email d'absence est envoyé par la Vie Scolaire.	Le Billet d'absence est à remplir dans le Carnet de correspondance au retour de l'élève dans l'établissement et doit être présenté à la vie scolaire (avec le justificatif le cas échéant)	La vie scolaire justifiera cette absence sur Pronote – Le nombre d'absence au cours du semestre sera indiqué sur le bulletin
---------------------------------	--	--	--

Dans le cas où les absences de votre enfant ne seraient pas justifiées par vos soins ou trop souvent fréquentes, un entretien avec la direction pourra être nécessaire afin de faire le point sur la scolarité de votre enfant.

## Téléphone portable & appareils connectables

---

L'usage du téléphone ou d'un appareil connectable et d'applications annexes (musique, jeux, smartwatch, etc.) sans l'autorisation expresse d'un personnel éducatif de l'établissement ainsi que de tout appareil connectable et/ou photographique et de caméra est **formellement interdit dans l'enceinte de l'établissement**.

Les élèves doivent en outre retirer leurs écouteurs en entrant dans l'établissement.

En cas d'infraction, l'appareil sera confisqué et remis à la famille et l'élève sera sanctionné.

<b>1<sup>ère</sup> Utilisation du Téléphone ou d'un appareil connectable</b>	<b>2<sup>ème</sup> Utilisation du Téléphone ou d'un appareil connectable</b>
Téléphone confisqué la journée. Le téléphone est rendu à l'élève à la fin de sa journée + message Pronote	Téléphone confisqué la journée + message Pronote. Les parents sont contactés pour venir chercher le téléphone de leur enfant au bureau des CPE + punition

Votre enfant a la possibilité de se rendre au bureau de la Vie Scolaire afin de vous joindre, il pourra éventuellement utiliser son téléphone personnel **uniquement** après accord de la Vie Scolaire.

## Tenue vestimentaire

---

Un établissement scolaire est un lieu d'apprentissage et d'éducation. Il est important de créer les conditions pour que chacun puisse travailler dans un respect mutuel.

Une tenue correcte est exigée dans l'établissement. Elle doit respecter les règles élémentaires de bienséance, en conformité aux activités organisées dans un cadre scolaire. Les familles doivent veiller à la propreté corporelle et vestimentaire de leur enfant. Nous demandons à chaque parent d'être attentif à ce que :

- Les jupes et les shorts ne soient pas trop courts (juste au dessus du genou),
- Les vêtements ne laissent pas apparaître ni le nombril ni les sous-vêtements,
- Les vêtements soient en bon état (pas de vêtements déchirés ni troués)
- Les élèves portent des chaussures adaptées (ni claquettes ni crocs)

Nous rappelons que seules les boucles d'oreilles et le maquillage discrets sont autorisés.  
Enfin, le port de tout couvre-chef est interdit dans les salles de classe et à l'intérieur des bâtiments.

**Procédure en cas de non respect :**

1 <sup>ère</sup> fois	2 <sup>ème</sup> fois	3 <sup>ème</sup> fois
Message Pronote + email parents	Message Pronote + Les parents sont contactés afin d'apporter une tenue réglementaire – l'élève n'est pas autorisé à se rendre en cours sans sa nouvelle tenue.	Message Pronote + Demande de RDV avec la famille. l'élève n'est pas autorisé à se rendre en cours avant le RDV – Puniton.

## Tenue d'EPS

---

La tenue de sport est obligatoire quelle que soit l'activité pratiquée :

- Une gourde ou une bouteille d'eau,
- Un short et le **T-Shirt du LFA** donné en début d'année,
- Des chaussures de sport adaptées et des chaussettes.

En raison du climat au Ghana, et par mesure d'hygiène, les élèves devront impérativement se changer en fin de cours d'EPS dans les vestiaires.

Tout élève se présentant sans la tenue demandée **sera sanctionné et la famille informée.**

## Les casiers

---

Des casiers sont à la disposition des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> uniquement.

Les élèves se rendent à la Vie Scolaire pour faire leur demande de casier. Le personnel de la Vie Scolaire leur attribuera un numéro de casier.

**L'utilisation des casiers est soumise aux règles ci-dessous :**

- Les élèves apportent leur propre cadenas à clé ou à code
- La Vie Scolaire se réserve le droit d'ouvrir le casier à tout moment.

## L'infirmerie

---

Une infirmerie est à la disposition des élèves en cas de besoin.

Tout élève qui se rend à l'infirmerie doit se munir de son carnet de correspondance et doit, au préalable, se faire enregistrer à la vie scolaire.

Le passage de votre enfant à l'infirmerie est signalé par le biais du carnet de correspondance et sur Pronote.

Aucun élève ne sera autorisé à quitter l'établissement pendant ses heures de cours pour raison de maladie sans être passé par l'infirmerie qui contacte directement les parents.

**Nous vous rappelons que seul l'infirmier est habilité à confirmer qu'un élève peut rentrer chez lui.**

Nous vous encourageons à consulter Pronote régulièrement.

## Objets personnels

---

L'élève est responsable des objets qu'il apporte au lycée. L'établissement ne pourra être tenu responsable des pertes et des vols commis en son enceinte.

## Les repas

---

Le prestataire « LA BOULE ACCRA » assure la restauration quotidienne des élèves de l'établissement sous la forme d'un d'un snack.

Le prestataire « PALOMA » assure la restauration quotidienne des élèves de l'établissement sous la forme d'un self-service.

**Pour rappel, vous pouvez fournir le repas de votre enfant sous la forme d'une lunch-box. Celle-ci devra être apportée le matin par l'élève et reste sous la responsabilité de l'élève toute la journée. Par mesure de sécurité, aucune lunch-box ne pourra être remise à l'élève ou déposée dans la matinée au poste de sécurité (ni à 12h15).**

Christelle TCHIVAGNON  
cpe@lfaccra.com